

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Page 1/14

Le vingt-huit mai deux-mil-dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoïn s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 23/05/2019

Etaient présents : Katia CLEMENT, Francine DUPE, Sylvie RIBAUT, Adjoints, ainsi que Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD, Christophe AVRANCHE, Séverine GAINOUX, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, Cécile JASLIER, Séverine NAVINEL, Hubert MEILLEUR et Johann GUEDON.

Absents avec pouvoir : Séverine NAVINEL donnant pouvoir à Séverine GAINOUX.

Absents sans pouvoir : Hubert MEILLEUR.

Secrétaire de séance : Stéphane DALIBARD.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 11 Avril 2019 ;
- Avis de Projet PLU- Quelaines-Saint Gault ;
- Vote des Tarifs Camps d'été ;
- Etude DPU 2 Rue des Blés d'Or ;
- Etude DPU 12 Rue de la Mairie ;
- Groupement d'achat Nuillé-sur-Vicoïn/Soulgé-sur-Ouette « attestation d'accueil » ;
- Modification prix de vente du bâtiment de l'ex-poste ;
- Sollicitation Fonds de Concours pour dossier « Aménagement Voirie » ;
- Sollicitation Fonds de Concours pour dossier « Toit du Gymnase » ;
- Décision Modificative relative au toit du Gymnase ;
- Questions et informations diverse : Retour modification expérimentale des horaires d'ouverture de la Mairie.

Point à ajouter à l'ordre du jour :

Points reportés au Conseil municipal de Juin (en attente de complément d'informations) :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal au vote.
Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 11 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

AVIS PROJET PLU QUELAINES-SAINT-GAULT

DCM2019-35

Rapporteur : Monsieur MARQUET, Maire.

M. MARQUET rappelle en préambule que dans le cadre de la révision de son PLU, la

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Page 2/14

Commune de QUELAINES-SAINT-GAULT sollicite l'avis des différentes communes proches. Les modifications liées au nouveau PLU pouvant impacter les limites territoriales des collectivités limitrophes.

RAPPORT

La révision du PLU de Quelaines-Saint-Gault se présente sur la période 2013-2030. Il fait état de l'existant sur le territoire de la commune, qu'il s'agisse des milieux naturels, de la potentialité énergétique ou encore de la démographie (la commune comptant plus ou moins 2 000 habitants).

En ce qui concerne l'extension urbaine, celle-ci nécessite environ 9 hectares qui seront destinés à intégrer des zones pavillonnaires essentiellement.

Les objectifs principaux de la révision du Plu, qui ont été recensés :

- Valorisation des espaces faiblement pourvus en densité de population/activité
- Augmentation de la population à 1,2% sur les prochaines années.

Quelaines-Saint-Gault se présente comme un pôle complémentaire au pays de Craon.

Ce projet de révision du document d'urbanisme s'inscrit dans une démarche communale.

DISCUSSION

Monsieur MARQUET précise à la présentation que la commune compte parmi ses résidents, 250 personnes qui travaillent sur le territoire de la commune.

Monsieur AVRANCHE ajoute qu'il s'agit surtout de la zone d'activité qui est en direction d'HOUSSAY.

Monsieur COQUELIN demande si l'ESAT est pris en compte dans ses 250 travailleurs résidents.

Monsieur MARQUET répond que oui. Puis ajoute que les ménages (présents et/ou recherchés sur Quelaines) sont surtout jeunes, familiaux et mobiles.

Considérant la synthèse présentée par M.MARQUET ;
Considérant qu'aucun élément n'appelle d'observation ;

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,

➤ **Donne un avis favorable** au projet de PLU de la commune de QUELAINES-SAINT-GAULT

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 03

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

VOTE TARIFS CAMPS ETE 2019

DCM2019-36

Rapporteur : Mme CLEMENT, Adjointe à l'Enfance

Il est proposé au Conseil municipal :

- Soit d'augmenter les tarifs de 2 % par rapport à 2018 ;
- Soit d'augmenter les tarifs de 1€ par rapport à 2018.

VU la présentation des différentes tarifs,

VU la proposition de la Commission Enfance d'augmenter le tarif journalier d'1€,

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote l'augmentation d'1,00 € du tarif journalier et fixe les tarifs suivants :

INTITULÉ	Date	Nbe de jours	Nbe de places	TARIF	Tarif réduit	TARIF Hors Commune	TARIF Hors Commune Réduit
MINI-SEJOUR 5-6 ans à la ferme de la Papinière (St Georges de Buttavent) : visite de la ferme, balade en poney, traite des vaches, soins des animaux...	du 10 au 12 juillet 2019	3	12	84,00	82,32	105,00	102,90
SEJOUR 10-12 ans à la base de loisirs de la Rincerie (la Selle Craonnaise) : kayak, wakepark, course orientation, optimist...interco (Parné)	du 15 au 19 juillet 2019	5	12	140,00	137,20	175,00	171,50
SEJOUR 7-9 ans à la base de loisirs de Brûlon (72) : VTT, équitation, course orientation, sarbacane...interco (Parné)	du 22 au 26 juillet 2019	5	10	140,00	137,20	175,00	171,50
SEJOUR 13-16 ans itinérant (St Bert, Villiers Charlemagne, Château-Gontier) : vélo, parcours sportif, piscine, course orientation, 1 activité suppl en	Du 22 au 26 juillet 2019	5	12	140,00	137,20	175,00	171,50

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Page 6/14

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER COMMUNAL DE L'ANCIENNE POSTE, SIS 2 RUE DE LA MAIRIE

DCM2019-40

Rapporteur : Le Maire, Mickaël MARQUET.

RAPPORT

Le prix actuel de vente l'ancien bâtiment de la poste est de 60 000€, honoraires à charge de l'acquéreur. Ce bien, situé 2 Place de la Mairie (références cadastrales : Section AB n°127), intéresse de potentiels acquéreurs mais le prix fixé l'année passée semble trop cher.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'abaisser le prix de vente à 52 000€, honoraires à charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal,
VU le rapport du Maire,
VU l'étude des différentes offres reçues,

DELIBERE

Article 1 : Le prix de vente de l'ancienne poste est porté à 52 000€, honoraires à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Le Conseil décide de retenir l'offre d'acquisition de M. et Mme PENGAM, du bien communal de l'ancienne poste pour un montant de 52 000€

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise M.MARQUET, Maire de Nuillé-sur-Vicoïn à signer la vente ou tout acte relatif à celle-ci.

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LAVAL AGGLOMERATION : PROJET « AMENAGEMENT DE VOIRIE »

DCM2019-41

Rapporteur : Mme Sylvie RIBAUT, Adjointe déléguée aux Finances

La communauté d'agglomération de LAVAL est susceptible de financer les dépenses d'équipement au titre du fonds de concours 2016-2019.

Par délibération du 14 mars 2016, la communauté d'agglomération a alloué une enveloppe de 50 000€ à la commune de NUILLE-SUR-VICOIN.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL de présenter le dossier suivant :

Aménagement de Voirie

Dans le cadre de l'exercice de la compétence communale « Voirie communale »

DESCRIPTION DU PROJET

MAIRIE DE NUILLE-SUR-VICOIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Afin de rendre la circulation plus confortable pour les nuilléens, la Commune de Nuillé-sur-Vicoïn envisage la réhabilitation de certaines voies communales détériorées avec le temps à ce jour. Notamment :

- L'ensemble de la Gingonnière ;
- Rue Douce France;
- 16 Rue de la Mairie ;
- Bibliothèque ;
- Place PMR aux abords du Cimetière.

Les différents lieux listés, ont fait l'objet d'une expertise technique auprès d'une entreprise.

Les dépenses proposées au titre du fonds de concours 2016-2019 sont les suivantes :

1) DEPENSES D'AMENAGEMENT DE VOIRIE :

- **La Gingonnière :** Le tablier étant endommagé sur tout l'ensemble routier et n'ayant pas connu de travaux depuis un certain temps, il devient nécessaire de rénover une partie, pour rendre la circulation sans danger.
- **Rue Douce France :** Certains habitants ayant connu des inondations suite à une mauvaise déviation de l'eau de pluie, il est prévu d'adapter la chaussée par la pose d'une grille pour permettre à l'eau de pluie de s'écouler dans le bassin d'orage.
- **16 Rue de la Mairie :** Suite à de nombreuses inondations qui l'ont endommagé, la Commune prévoit de reprofiler une partie de la Rue de la Mairie, complété d'un revêtement bicouche.
- **Place PMR :** Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, il est prévu d'aménager l'entrée du cimetière afin de permettre à toute personne handicapée. Une place pour les personnes à mobilité réduite est envisagée au regard de la difficulté d'accès.
- **Reprofilage bibliothèque :** Face à un mauvais écoulement de l'eau de pluie, tombant chez certains nuilléens, la Commune a décidé de reprofiler le parking de la bibliothèque.

PLAN DE FINANCEMENT



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Page 8/14

Dépenses		Réf.devis	Montant H.T
a	Voirie La Gingonnière	E190503	12 488.00
b	Rue Douce France	E190506	3 664.00
c	16 Rue de la Mairie	E190505	440.00
d	Place PMR - Cimetière	E180420	3 021.00
e	Bibliothèque	E181096	4 424.00
TOTAL			24 037.00

Recettes	
Libellé recette	Montant
Fonds de Concours	12 018.50
Autofinancement	12 018.50
TOTAL	24 037.00

DISCUSSION

Madame RIBAUT demande si Madame DUPE souhaite détailler les différents points abordés lors de la présentation.

Madame DUPE répond que non, car tout est déjà expliqué et n'appelle aucun ajout.

Monsieur MARQUET rebondit sur la Rue Douce France. Il s'agit de biseauter la rue pour insérer une grille et faciliter l'évacuation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération communautaire du 14 mars 2016,

VU le règlement général du fonds de concours,

VU le rapport de l'adjointe déléguée aux Finances,

DELIBERE :

- **Article 1** : La commune de NUILLE-SUR-VICOIN sollicite l'attribution du fonds de concours conformément au plan de financement susmentionné ;
- **Article 2** : Le Conseil autorise le Maire M.MARQUET, à solliciter la subvention auprès de Laval Agglomération pour un montant de 12 018.50€ et signer tout

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Page 9/14

document inhérent au dossier.

Pour : 13 Contre : 00 Abstention :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LAVAL
AGGLOMERATION : PROJET « REHABILITATION TOIT DU GYMNASE »**

DCM2019-42

Rapporteur : Mme Sylvie RIBAUT, Adjointe déléguée aux Finances

Madame RIBAUT rappelle en préambule que le projet de réhabilitation du toit du gymnase a été approuvé le mois précédent par la DCM2019-33.

Rappel de la DCM2019-33

Contexte

La commune de Nuillé-sur-Vicoin souhaite poursuivre le développement de ses infrastructures notamment celles dédiées au sport, pour l'année 2019.

Objectifs poursuivis

1/ En 2019, le premier projet de la municipalité est d'implanter un city stade sur le plateau situé entre les deux écoles Victor Hugo et Notre Dame. Le souhait étant de pouvoir offrir, tant aux établissements scolaires pour les activités sportives, que les associations et les nuilléens, une structure accessible, polyvalente et de qualité. Les travaux consisteront en une phase de terrassement afin de pouvoir préparer le terrain pour la deuxième phase, consistant en l'installation de la structure métallique

2/ Le second projet consistant à réhabiliter la couverture du gymnase municipal par l'implantation de panneaux photovoltaïques, dans le cadre de la transition énergétique.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **De valider le projet ;**
- **De solliciter la subvention de la Région pour les deux projets précités ;**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 : *Les projets d'implantation d'un city stade et de réhabilitation de la toiture du gymnase sont approuvés ;*

ARTICLE 2 : *Le Maire est autorisé à solliciter les subventions, notamment auprès de LAVAL AGGLOMERATION et du Conseil Régional pour un montant de 40 038€, ainsi qu'effectuer toutes autres demandes de financement ;*

ARTICLE 3 : *Le Maire est autorisé à lancer toute consultation des entreprises relative à ces projets ;*

ARTICLE 4 : *Le Maire est autorisé à déposer, au nom de la commune, toute demande d'autorisation d'urbanisme (DP, PC) relative à ces projets.*

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

RAPPORT

La communauté d'agglomération de LAVAL est susceptible de financer les dépenses d'équipement au titre du fonds de concours 2016-2019.

Tellement qu'elle a pu le faire pour l'acquisition des VPI et de matériel l'année passée. Par délibération du 14 mars 2016, la communauté d'agglomération a alloué une enveloppe de 50 000€ à la commune de NUILLE-SUR-VICOIN.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL de présenter le dossier suivant :

Réhabilitation du toit du Gymnase

Dans le cadre de l'exercice de la compétence communale « Education, Enfance et Jeunesse »

DESCRIPTION DU PROJET

« En 2018, nous avons réhabilité les menuiseries de ce gymnase afin de le mettre hors d'air.

Maintenant, il faut le mettre hors d'eau. De nombreuses fuites sont régulièrement répertoriées.

Ce bâtiment des années 1960 nécessite des travaux de couverture. La structure de la charpente est en métal et est orientée Nord/Sud.

La réhabilitation de ce bâtiment situé à proximité de l'ALSH et des 2 écoles s'inscrit dans notre projet de revitalisation de centre-bourg.

Le gymnase est utilisé par les associations (fitness, tennis de table ...) mais aussi par les services périscolaires (TAP, ALSH ...) et les 2 écoles.

Les fuites récurrentes posent des problèmes pour la sécurité des utilisateurs (chute et glissades). »

Les dépenses proposées au titre du fonds de concours 2016-2019 sont les suivantes :

1) DEPENSES DE REHABILITATION DU TOIT DU GYMNASSE COMMUNAL, POLE ENFANCE/JEUNESSE

- **Réfection du toit du gymnase** : La Commune souhaitant, rendre étanche la toiture, permettre au bâtiment de produire de l'énergie avec la pose de panneaux photovoltaïques (le poids n'étant pas une contrainte puisque la charpente est métallique) sur le pan Sud.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Réf.devis	Montant H.T
a	Désamiantage		20 000.00
b	Couverture panneau sandwich		34 800.00
c	Raccordement ERDF		5 000.00
d	Pose panneaux photovoltaïques		43 398.00
TOTAL			103 738.00 HT 124 485.60 TTC

Recettes	
Libellé recette	Montant
Fonds de Concours	27 122.95
CTR 2020	16 000.00
CAF	10 000.00
Autofinancement	71 362.65
TOTAL	124 485.60

DISCUSSION

Monsieur PICHON demande comment les recettes se présentent en détail.

Madame RIBAUT répond que celles-ci seront présentées dans le point suivant de l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération communautaire du 14 mars 2016,

VU le règlement général du fonds de concours,

VU le rapport de l'adjointe déléguée aux Finances,

DELIBERE :

- **Article 1** : La commune de NUILLE-SUR-VICOIN sollicite l'attribution du fonds de concours conformément au plan de financement susmentionné ;
- **Article 2** : Le Conseil autorise le Maire M.MARQUET, à solliciter la subvention auprès de Laval Agglomération pour un montant de 27 122.95€ et signer tout document inhérent au dossier.



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Page 12/14

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE 2019-01

DCM2018-43

Rapporteur : Mme Sylvie RIBAUT, Adjointe aux Finances.

RAPPORT

Suite à la décision du Conseil Municipal d'engager les travaux de réhabilitation du toit du gymnase sur l'année 2019, il convient d'intégrer ces dépenses d'investissement supplémentaires.

De nouvelles dépenses sont donc à inscrire au budget primitif 2019 :

Investissement :

- Désamiantage : + 24 000.00 € TTC (estimation dans l'attente de devis) ;
- Couverture panneaux sandwich : + 41 760.00 € TTC ;
- Raccordement ERDF : + 6 000.00 € TTC ;
- Panneaux photovoltaïques : + 52 725.60 € TTC.

De nouvelles recettes viennent équilibrer ces dépenses et notamment :

- Contrat de Territoire-Région : + 16 000.00 € de subvention ;
- CAF : + 10 000.00 € de subvention.
- Vente du bâtiment de l'ancienne poste : + 52 000.00€
- Emprunt : + 135.50€

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL de voter la Décision Modificative 2019-01 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget ayant été voté en suréquilibre pour 46 350.10€, les sections de dépenses et de recettes d'investissement sont respectivement portées à 916 775.23€ (augmentation de 124 485.60€) et 916 775.23€ (augmentation de 78 135.50€) au total.

Dépenses d'investissement	+ 124 485.60€	
21318/600 Bâtiments publics	+ 24 000.00	Désamiantage
21318/600 Bâtiments publics	+ 41 760.00	Panneaux sandwich
21318/600 Bâtiments publics	+ 6 000.00	Raccordement ERDF
21318/600 Bâtiments publics	+ 52 725.60	Pose panneaux photovoltaïques

Recettes d'investissement + 78 135.50

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Page 14/14

- **Prochains conseils municipaux** : 25/06, 24/09
- **Calendrier des manifestations 2019** :
 - Fête de la Musique : 28 juin

Retour expérimentation ouverture Mairie : Il est décidé d'acter définitivement les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie, qui seront comme suit :
Lundi-Jeudi-Vendredi (matin) : 9h/12h30
Mercredi (journée) : 9h/12h30 -13h30/18h

Vérification points d'eau naturels : Avril à Octobre 2019 Période de vérification par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des points d'eau naturels.

Réunion publique en présence de la Gendarmerie Nationale : Dans le cadre de la procédure « Participation citoyenne » adoptée le 26 mars 2019 par le Conseil Municipal, une réunion publique sur ce qu'est le dispositif et comment celui-ci va se mettre en œuvre, aura lieu le 5 juin à 20h30.

Les Conseillers municipaux,
La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Mickaël MARQUET.

